

SÉANCE DU 10 AVRIL 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept, le dix du mois d'avril, le conseil municipal de la commune de Longuenée-en-Anjou dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Jean-Pierre HÉBÉ, maire, à l'Espace Longuenée, lieu habituel de leurs séances.

Étaient présents : Jean-Pierre HÉBÉ, Maire ;

Claude GUERIN, Philippe RETAILLEAU, Daniel RAVERDY, Hervé RACAT Maires délégués,

Michel LEBRETON, Gérard MOISAN, Sylviane DUARTE,

Michel ALLARD - Julien ANDRIEU - Régis BERTHELOT - René-Luc BOUYAUX - Djessica BOUZAÏANE - Camille BRETONNIER - Hélène BRIOLAY - Pierre CAMUS - Christine CAPRON - Jacqueline DANET - Sandra DE MAEYER - Jean-Marie DEFAYE - Sophie DENELLE - Béatrice FOLGOAS - Laurence GUILLOUX - Sophie HENRY - Sébastien LAGRANGE - Julien LARFOUILLOUX - Christine LEROY - Pier Paolo LONG - Florence LUCAS - Pascale MERCIER - Yves MULET-MARQUIS - Loïc ORSOR - Laurent PAPIN - Stéphane PIGEON - Evelyne RIVERON - Daniel SALE - Claudine SOURDRILLE - Sylvie TERRIEN - Lydie TESSIER - Michel THOMAS - Olivier VIEIRA

Procurations : Delphine GONIDEC à Camille BRETONNIER - Sylvie MARC à Sylviane DUARTE - Didier MITTEREAU à Christine LEROY - Anthony OUVARD à Djessica BOUZAÏANE - Nathalie POMMIER à Sandra DE MAEYER - Christophe ROBIN à Pier Paolo LONG - Catherine THIBAUT à Michel LEBRETON - Kitty TRAVERS à Hervé RACAT

Excusée(s) : François DE BEJARRY

Absent(s) : Sébastien BAUVY - Franck BONNET - Julien DEFOY - Vincent HOUDMON - Gisèle LARDEUX - Philippe OUDIN - Nicolas ROY - Michèle SEVILLA - Christelle VOISINNE

Secrétaire de séance : Béatrice FOLGOAS

Taux d'imposition

Vu les délibérations des communes de la Meignanane, la Membrolle-sur-Longuenée, le Plessis-Macé et Pruillé du 3 novembre 2015 demandant la création de la commune nouvelle,

Vu les orientations du conseil municipal du 9 mars 2017,

Vu l'avis de la commission finances du 20 mars 2017 proposant de fixer les taux au niveau des taux moyen pondéré, sans autre évolution en 2017,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal

Fixe les taux moyens pondérés suivants :

	Bases d'imposition prévisionnelles 2017	Taux 2017	PRODUITS ATTENDUS 2017
TAXE D'HABITATION	5 322 000	19,97%	1 062 803 €
TAXE FONCIERE (BATI)	5 414 000	29,03%	1 571 684 €
TAXE FONCIERE (NON BATI)	368 700	45,79%	168 828 €
TOTAL			2 803 315 €

Convocation du 04 avril 2017
 Nombre de Conseillers en exercice : 59
 Nombre de Conseillers présents : 41
 Conformément à l'article L 2121-25 du Code
 Général des Collectivités Territoriales, un extrait du
 procès-verbal de la présente séance a été affiché à la
 porte de la Mairie.

Le Maire,



Jean-Pierre HÉBÉ



CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
 REÇU EN PRÉFECTURE Le

14 AVR. 2017

PUBLIÉE OU NOTIFIÉE
 LE 14. Avril. 2017